



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 112746

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les activités sociales des enfants atteints de cancers. Dans un rapport rendu en avril 2011, établissant un constat sur les situations d'accompagnement des enfants atteints de cancers ainsi que de leurs familles et des équipes de soignants, la Défenseure des enfants établit la nécessité de « développer des activités permettant aux enfants et adolescents des services de cancérologie pédiatrique d'être en lien avec les jeunes qui sont hospitalisés dans les autres services de pédiatrie ou suivis en ambulatoire, y compris en pédopsychiatrie ». Il lui demande d'exposer les projets qui favoriseront les activités sociales de ces enfants qui doivent être l'objet de notre attention toute particulière.

Texte de la réponse

À l'occasion de la remise de son rapport en avril 2011, La Défenseure des enfants a souligné la nécessité de développer des activités sociales au profit des jeunes hospitalisés en raison d'un cancer ou d'une autre pathologie. La préoccupation de maintenir l'accès des jeunes hospitalisés pour un cancer à des activités sociales, scolaires et éducatives est très présente dans l'organisation de la cancérologie pédiatrique. Les critères d'agrément de l'Institut national du cancer (INCa) qui définissent les conditions d'organisation de cette activité spécifique, intègrent cet objectif à plusieurs reprises. Ces critères font obligation aux établissements d'une part d'« organiser l'accueil, la présence des parents et les visites de la fratrie » et d'autre part d'« assurer les conditions permettant le maintien de la scolarité et la mise en place d'un projet éducatif ». Le bilan qui a été porté en 2009 par l'INCa sur le fonctionnement des équipes de cancérologie pédiatrique met en évidence les efforts qui sont engagés en ce sens par les établissements. Concernant l'organisation de la scolarité, ce rapport montre que dans la majorité des établissements une convention est établie avec l'éducation nationale, permettant le détachement d'enseignants spécialisés au sein des services de pédiatrie. Cette offre est très souvent complétée par le recours aux associations. Concernant les organisations mises en place pour favoriser l'accueil des familles, 23 centres sur les 30 en place disposent de chambres « mères-enfants » pour l'accueil des parents pendant la nuit et la totalité des centres disposent d'une maison de parents à proximité. Concernant enfin les activités éducatives proposées, 25 centres organisent la présence d'un éducateur de jeunes enfants, parfois complétée par un éducateur spécialisé ou sportif. Il faut souligner d'une façon générale la grande implication des associations dans la proposition d'activités éducatives aux enfants, par la mise à disposition de matériels, l'accompagnement par des bénévoles, et dans l'accompagnement de la scolarité. Le Plan cancer prévoit par ailleurs dans sa mesure 23-5 d'améliorer l'accompagnement scolaire et éducatif qui est proposé aux adolescents. La situation des adolescents atteints de cancer est en effet particulière tant en termes de fragilité propre à cette tranche d'âge qu'en termes d'enjeux d'accompagnement scolaire et professionnel. Un programme spécifique d'action est prévu en direction de cette population au plan national. Un appel à projets lancé en juillet 2011 soutiendra à partir de 2012 des projets innovants qui répondront notamment aux objectifs de mieux accompagner ces jeunes dans la poursuite de leur parcours scolaire et de mieux répondre à leurs besoins d'accompagnement psychologique et social.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112746

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6840

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 147